

Werk

Titel: IV. Zur Wortgeschichte

Ort: Halle

Jahr: 1893

PURL: https://resolver.sub.uni-goettingen.de/purl?345572572_0017|log25

Kontakt/Contact

[Digizeitschriften e.V.](#)
SUB Göttingen
Platz der Göttinger Sieben 1
37073 Göttingen

✉ info@digizeitschriften.de

Die Richtigkeit der hier vorgelegten Ansicht, daß das *de* beim historischen Infinitiv im Neuf Franz. nur noch den Charakter eines Exponenten ohne sprachlichen, sinnlichen Inhalt habe, vorausgesetzt, würde man in dem historischen Infinitiv statt eines Satzgliedes mehr eine Interjektion zu sehen haben. Dem Beobachter stellt sich das Geschehen nicht, wie gewöhnlich, als einem anderen Seienden inhärierend, sondern als etwas Selbständiges dar, sei es als das einzige Selbständige, wie in dem *Et de rire!* oder als ein Selbständiges (ein Geschehen) neben einem anderen Selbständigen, (einem Seienden) wie in *Les grenouilles de sauter!* Wiewohl der historische Infinitiv der deutschen Sprache völlig fremd ist, ließe sich in sehr lebhafter Schilderung ganz wohl eine Ausdrucksweise denken wie: „Und das Geflügel — Gackern, Schnattern, Zischen, Girren, Piepsen...! Es war ein Höllenlärm“, wobei doch wohl, wieweil der Franzose vor seinem historischen Infinitiv keine Pause empfindet, die Vorstellung des Sprechenden wie des Hörenden ähnlich derjenigen wäre, welche ein Franzose bei Anwendung des historischen Infinitivs haben würde. Es braucht kaum gesagt zu werden, daß, was dem Sprechenden eine so eigentümliche, aber darum keineswegs unangemessene Ausdrucksweise eingiebt, entweder — und ursprünglich wohl immer — ein lebhafter Affekt ist, der ihm die übliche, den menschlichen Anschauungs- und Sprachgepflogenheiten entsprechende Subjekts-Prädikats-Verbindung zwischen Ding und Geschehen herzustellen überhaupt nicht gestattet, oder doch wenigstens die Absicht, durch Fingierung eigener Erregung den Zuhörer in einen Zustand des Affekts zu versetzen, um mit seiner Erzählung eine möglichst große Wirkung zu erzielen.

THEODOR KALEPKY.

IV. Zur Wortgeschichte.

Solution de la question du suffixe *-arius*.

Cette question a jusqu'ici fort embarrassé les philologues: sa solution est pourtant fort simple, et peut-être s'étonnera-t-on des controverses qui ont pu s'élever à ce sujet. C'est la considération de la déclinaison des mots en *-ariu* en vieux roumain et en vieil italien et l'étude attentive de cette même déclinaison dans les gloses de Cassel et de Reichenau, avec, dans une certaine mesure, l'examen du traitement de *-ariu* en lorrain et en bourguignon, qui donne la clef du problème.

Le roumain disait à l'origine:¹

Sing. *-ariu* Plur. *ari*.

et l'italien:²

Sing. *-ajo* Plur. *-ari*

¹ Meyer Lübke, *Grammaire des langues romanes*, I, § 520.

² *Ibid.* § 521: „Les anciens textes ont conservé la distinction.“

D'où nous sommes autorisé à conclure que, au moins dans la partie orientale, le latin vulgaire avait une déclinaison qui était :

Sing. Nominatif -arius, Accusatif -ariu. Plur. -ari¹ -arios.

Et, par conséquent, nous sommes autorisé à rétablir ainsi, par analogie, la déclinaison de -eriu :

Sing. Nominatif -erius, Accusatif -eriu. Plur. -eri -erios

La déclinaison, en vieux roumain et en vieil italien, avec ses formes dissemblables, ne pouvait subsister : une tendance à l'uniformisation devait refaire soit le singulier sur le pluriel, soit le pluriel sur le singulier.

En roumain littéraire, c'est la première alternative qui se produit : on dit -ar(u), -ari. La seconde, paraît-il, s'est vérifiée dans les dialectes qui disent -arju, arj.² Quant au féminin -aria, ou bien il pouvait être maintenu dans son intégrité, ou bien être éliminé par une forme dérivée du masculin, et c'est ce dernier cas qui se réalise en roumain : *caldare*, chaudière.

L'italien a connu les deux formations et, qui mieux est, nous les a conservées : sur -ari, il a reformé un sing. -aro, -are, et sur -ajo, un pluriel -ai. De sorte qu'il a deux déclinaisons, et il dit :

1re forme: Sing. -aro -are. Plur. -ari
2e forme: Sing. -ajo. Plur. -ai

Le féminin en -aja est régulier, mais il y en a aussi un analogue en -ara. Mais il reste en italien des formes en :

Sing. -iero -iere. Plur. -ieri

Que sont-elles? Tout simplement le résultat de la confusion de -eriu avec -ariu. Le singulier -iero, -iere est refait sur le pluriel -ieri qui est régulier. Les formes inverses, résultant de l'autre formation, n'existent pas à ma connaissance; on ne dit pas :

Sing. *-ierio. Plur. *-ierii.

Peut-être ont-elles existé ou se retrouveraient-elles dans les dialectes. Il va sans dire que les formes féminisées en -iera existent aussi.

Le portugais, l'espagnol, le provençal ont fait *en totalité* cette confusion avec -eriu que l'italien ne connaît qu'*en partie*. La première de ces langues a des formes refaites sur le singulier :

Sing. -eiro. Plur. -eiri

la deuxième, des formes refaites sur le pluriel :

Sing. -ero. Plur. -eri

Le féminin est, en espagnol, refait analogiquement sur le masculin : -era; en portugais, il est tiré du masculin ou peut-être dérivé directement de -eria : eira.

¹ La contraction de *ii* en *i* est déjà admise par le latin classique; on a *di immortales*, etc.

² Meyer-Lübke, *op. cit.*, I, § 520.

Pour le provençal, c'est lui qui est le plus riche en formes de toutes sortes. Il n'y a qu'une seule forme possible, si je ne me trompe, **-ieirs*, qu'il ait perdue ou n'ait jamais possédée. Il a :

Cas sujet: Sing. *-ers*, Plur. *-er*; Cas régime: Sing. *-er*, Plur. *-ers*¹

d'après la forme du nominatif pluriel, mais aussi :

Cas sujet: Sing. *-eirs*, Plur. *-eir*; Cas régime: Sing. *-eir*, Plur. *-eirs*

d'après les trois autres cas. Cette seconde formation appartient plus spécialement à l'Auvergne et au Quercy.

Toutes ces formes peuvent se dédoubler grâce à la diphtongaison, ce qui fait que l'on a d'un côté :

Cas sujet: *-iers*; Cas régime: *-ier*, etc.,

et de l'autre :

Cas sujet: **-ieirs*; Cas régime: **-ieir*, etc.,

qui n'existent plus ou n'ont jamais existé.

Le féminin se forme, comme en portugais et en espagnol, analogiquement, puisqu'il procède seulement de *-eria* ou du masculin provençal. *-aria* n'est pas représenté. La forme régulière (à côté du masc. *-ers*, *iers*) est *-eira*, qui n'est pas le féminin de *-eir*, puisqu'elle n'est pas limitée à l'Auvergne et au Quercy; c'est la dérivation directe d'un latin *-eria* à une époque où le masculin était encore *-erius*, pas encore **-erus*. Si on ne la trouve pas souvent diphtonguée, c'est probablement à cause de l'*i* (semblablement il ne paraît pas que l'on trouve **-ieirs* de *-eirs*); cependant *-ieira* se rencontre parfois. Du provençal *-er*, on obtient *-era*, d'où *-iera*.²

Nous arrivons au français et aux preuves d'une importance capitale fournies par les glossaires du VIII^e siècle. Etant donné la déclinaison du latin vulgaire que nous avons constatée, nous devons avoir en français tout à fait archaïque la déclinaison suivante :

Cas sujet: Sing. *-arjs* (ensuite *-airs*). Plur. *-ar* (puis *-er* au IX^{me} siècle)
Cas régime: Sing. *-arj* (ensuite *-air*). Plur. *-arjs* (ensuite *-airs*).

Puis, après le dédoublement de cette déclinaison, que nous avons déjà relevé pour le provençal, les doubles formes suivantes :

1 ^{re} forme:	Cas sujet:	Sing. <i>-ars</i> (ensuite <i>-ers</i>).	Plur. <i>-ar</i> .
	Cas régime:	Sing. <i>-ar</i> .	Plur. <i>-ars</i> .
2 ^{me} forme:	Cas sujet:	Sing. <i>-arjs</i> , <i>airs</i> .	Plur. <i>-arj</i> .
	Cas régime:	Sing. <i>-arj</i> .	Plur. <i>-arjs</i> .

La 1^{re} forme a existé jusqu'au VIII^{me} siècle au moins et voici les débris qu'on en trouve dans les gloses de Cassel :

¹ Le provençal ayant conservé la déclinaison à deux cas, nous la reproduisons dans son intégralité.

² Voyez toutes les formes que j'ai citées pour le provençal dans l'étude d'une charte landaise de M. Meyer, *Romania* III, 434.

Cas sujet: Sing. (manque). Plur. *paioari* (a. fr. *Baivier*).¹
 Cas régime: Sing. *caidaru*, *sestar*. Plur. (manque).

La 2^{me} forme a eu une fortune très médiocre: elle ne paraît avoir subsisté que dans un mot où -ariu n'était pas suffixe: *vair*.² Je laisse de côté, bien entendu, les mots savants ou les mots demi-savants comme *viaire*, *suaire*.

Mais en français, comme en portugais, en espagnol et en provençal, c'est le suffixe -eriu qui l'a emporté et qui a supplanté -ariu.

Sa déclinaison devait être dans la phase tout à fait primitive, avant la diphtongaison de *e* en *ie*:

Cas sujet: Sing. *-eirs*, Plur. *-er*. Cas régime: Sing. *-eir*, Plur. *-eirs*

Et, après le dédoublement des formes, on devait avoir:

1^{re} forme: Cas sujet: Sing. *-ers*, Plur. *-er*. Cas régime: Sing. *-er*, Plur. *-ers*.

2^{me} forme: Cas sujet: Sing. (-eirs) d'où *-irs*. Plur. (-eir) d'où *-ir*.

Cas régime: Sing. (-eir) d'où *-ir*. Plur. (-eirs) d'où *-irs*.

Nous relevons déjà des exemples de la première recombinaison au VIII^{me} siècle dans les gloses de Reichenau:

Cas sujet: Sing. *sorcerus*.³ Plur. (manque).

Cas régime: Sing. *paner* (2 fois).⁴ Plur. (manque).

C'est un pur hasard si les formes du pluriel manquent. Nous savons de reste que la forme du nominatif pluriel est la première en date. Dans les *Serments*, persiste encore la graphie *er*: *Ludher* (dans le *Saint Léger*, *Lothiers* 16 et 20); mais, à partir de l'*Eulalie*, on rencontre toujours *-ier*: *conseliers*, *menestier*.⁵ La 2^{me} forme n'a rien donné en français: des mots comme *mestire*, *avoltire*, *empire*, *cimentire*, *maestire*, *battistire*, *monastire* sont savants ou demi-savants, puisqu'ils ont un *e* final. *Entir* (*entieir*), qui a appartenu originellement à la 2^{me} forme et qu'on trouve, a été transporté dans la 1^{re}: *entier*. *Cimetière*⁶ est une reformation arbitraire: le mot étant masculin aurait dû donner *cimetier*. Mais si la 2^{me} forme n'a rien donné en français, il en est autrement dans les dialectes: le lorrain et le bourguignon, par exemple, ne connaissent que celle là.⁷

¹ *Caldaru chesil*, Cass. 132. *Sestar sehtari*, Cass. 128. *Stulti sunt romani sapienti sunt paioari*, Cass. 225—228. Les gloses de Cassel, à part *siluarias* 152, qui doit être une graphie latine, ne renferment que ces formes, toutes en *-ar*. Du reste, on n'a pas encore pu expliquer la glose *siluarias* (voy 5^e fasc. de la *Bibl. de l'Ecole des Hautes Etudes*, p. 108).

² C'est la forme régulière, à part les deux exceptions signalées plus loin, des gloses de Reichenau. Mais il est extrêmement probable, étant donné la nature de ce document, qu'il ne faut voir là que des graphies latines.

³ *Sortilegus: sorcerus*, Reich. I, 1094 (pron. *sortserus*).

⁴ *In cartallo: in paner de uirgis*, Reich. II, 86. *Cartallum est uas quod nos uocamus paner*, Reich. Suppl. I, 14. Diez avait déjà dit à propos de ces formes en *-er*: „Nous voyons donc le suffixe rom. *-er* (*-ier*) existant déjà à cette époque.“ (5. fasc. de la *Bibl. de l'Ecole des Hautes Etudes*, p. 22). Mais il n'avait pas expliqué les formes en *-ar* de plus haut.

⁵ La *Passion* a encore *-er*, mais c'est un texte dont la langue se rapproche du provençal.

[⁶ *cimetière* ist gelehrt. Hrsg.]

⁷ Voyez à ce propos ce que dit Horning, *Zeitschrift f. rom. Phil.*, XIV, 378—379 et 386.

Le féminin français connaît *-aire*, mais dans des cas spéciaux, là où *-aria* n'est pas suffixe: *aire, paire, glaire, vaire*. Le féminin a été refait soit sur *-eria* comme en provençal, soit sur les formes masculines comme en espagnol et peut-être en portugais. La première reformation peut s'établir par les gloses de Cassel: *manneiras parla*, 139. Elle n'a pas survécu à l'époque préhistorique.¹ La deuxième reformation sur *-ier*, est celle qui a remporté un triomphe définitif. Elle est postérieure de très peu de temps à la formation de son masculin (*Eulalie*). Un texte de 890 nous la révèle déjà: „In duobus locis, Grantvillars et *Rosieres*“.²

¹ La *Passion*, pourtant, dit encore *-eire: useire* 190.

² Aubertin, *Histoire de la langue et de la littérature françaises au moyen-âge* I, p. 61, note 2.

PAUL MARCHOT.